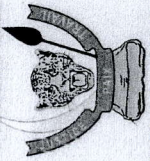


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 072/2023

A LA SOCIETE CONGO MOTORS

Après avoir reçu le contrat N° 01/2022, conclu avec le Ministère de l'Agriculture, pour un montant total hors taxe de dollars américains six millions cent vingt-six mille huit cent septante-cinq, neuf centimes (USD 6 126 875,9) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-huit, treize centimes (USD 42 888,13).

Fait à Kinshasa, le 23/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i

